



## Loyer et frais de huissier

Par **etiti**, le **28/01/2014** à **14:38**

Bonjour,

Après de gros soucis financiers nous n'avons pas payé le loyer pendant 5 mois, nous avons eu des courriers de huissier

puis jugement nous demandant de payer les loyers en retard + dommages et intérêts, les frais de huissiers ne sont pas mentionnés

avant le jugement le huissier nous a facturé une clause pénale de 10% du montant en plus d'autres frais

dans le jugement il n'est pas mentionné ces frais de huissier à payer

doit-on payer ces frais de huissier?

j'ai entendu dire que la clause pénale doit être facturée seulement si y a eu un jugement

merci par avance